



Accord « Aménagement du temps de travail à l'Enseigne » :

La Poste opère un virage à 180° !

La Poste vient de retirer de la signature l'accord sur « l'aménagement du temps de travail à l'Enseigne ». Ce n'est pas ce fait qui nous fera pleurer pendant les fêtes. Non. Ce qui est en cause, c'est la conception même de la négociation à La Poste, qui vient de connaître une péripétie (fatale ?) au dialogue social, dans une période où celui-ci devra être au cœur des processus d'évolution. Car en plus, le compromis trouvé permettait de limiter certaines dérives de la fameuse loi du 20 août, dans son volet « temps de travail », tout en garantissant des contreparties pour les personnels de l'Enseigne. Les conséquences de cette volte-face patronale vont se ressentir dans tous les métiers, puisque la loi s'applique à tout le monde !

■ Un peu d'histoire récente.

Le Gouvernement, dans sa ferme volonté idéologique de remettre en cause les 35h, a fait adopter la loi dite du 20 Août, **en détournant** l'accord trouvé entre les principaux partenaires sociaux CGT/CFDT/MEDEF sur la représentativité syndicale. **Les dispositions de cette loi, ainsi que son décret d'application paru en novembre, soumettent les salariés en renforçant les pouvoirs patronaux** sur l'organisation du temps de travail, et en développant le « gré à gré », comme si un individu avait le rapport de force nécessaire pour négocier son temps de travail avec ses patrons. **C'est pour ces raisons que la CGT et la CFDT avaient appelé à la grève le 17 juin, rejointes par SUD mais SANS FO et CFTEC**, qui ont préféré abandonner les travailleurs sur l'autel de leur logique particulières et très partisans. Dont acte. A cette occasion, **pour la seconde fois en l'espace de quelques mois, le Gouvernement et le Président de la République ont attaqué frontalement des axes identitaires majeures de la CFDT**, acquis

de haute lutte et parfois dans la douleur : la RTT, et les départs anticipés à la retraite. A La Poste, s'y est rajouté la remise en cause du statut de 1990, autre acquis CFDT de l'époque. Maintenant, c'est le dialogue social et notre conception de la négociation qui viennent d'être poignardés dans le dos.

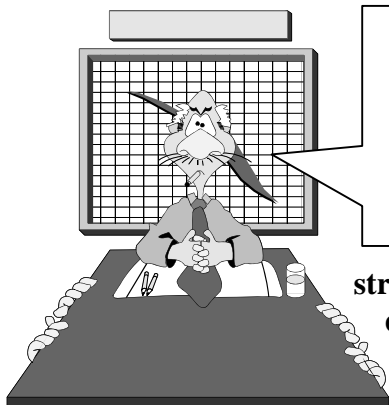
Mais tout cela ne serait pas trop grave si, au final, les travailleurs n'étaient pas amenés à payer l'addition ! Or, que ce soit à l'Enseigne ou au Courrier, à partir du mois de janvier, la tentation patronale d'utiliser tout le panel offert sur un plateau par la loi du 20 août 2008, sera forte, surtout en période de récession. **Est-ce pour cette raison que SUD revendique partout l'application stricte de la loi du 20 Août ?** Car à n'en pas douter, cela conduira à des tensions sociales très fortes, dans lesquelles la CFDT prendra toute sa place, sans changer notre type de syndicalisme, toujours dans le but d'obtenir des résultats concrets et collectifs. Nous n'avons jamais été, et ne le serons jamais, dans la recherche du conflit pour le conflit !

■ 2009 : La Poste trinquera à la santé des postiers !

A partir du mois de janvier, l'Enseigne va réorganiser les horaires des personnels des Terrains, à l'appui de la loi Sarkozy, toute à l'avantage des patrons. **Les premiers touchés seront les agents des bureaux à forte affluence, des bureaux ZUS**, car l'adaptation des horaires se fera sans contreparties, ou en tous cas, loin de celles obtenues dans l'accord. Et comme le permet la loi scélérate du 20 août, **La Poste pourra décider seule de modifier à nouveau les horaires du personnel**, ses jours de repos, ce qu'elle n'aurait pu faire avec un

accord. De plus, si jamais elle devait enclencher des négociations locales, où si les agents le souhaitaient pour contrecarrer ces dérives, à partir du 1^{er} janvier, un accord ne sera valable que s'il est signé par des organisations syndicales représentant plus de 30% des voix, et s'il n'est pas dénoncé par des syndicats représentants plus de 50%. **Vu les résultats électoraux de 2007 en Ile-de-France, cela risque d'être un exercice délicat pour certains, peu habitués à assumer des responsabilités.**

■ La CFDT sera à vos côtés !



Bon, z'allez me supprimer tous les RC la semaine prochaine. Hop, au boulot !

La CFDT interpelle le Président Bailly pour qu'il donne un vrai sens au dialogue social dans l'entreprise. Quand le bateau tangue en pleine tempête, le rôle de celui qui tient la barre est de rassurer l'équipage. Quelque soit la réponse qu'il nous fournira pendant ou après la commission d'échange

stratégique du 19 décembre, les militants CFDT seront présents pour défendre les agents – guichetiers, GESCLI, chefs d'équipe, cadres...- contre les effets pervers de la loi Sarkozy.

Nous utiliserons tous les moyens d'action à notre disposition devant les dérives du type rappel de congés, suppression de repos de cycle pour remplacement d'absents ou pour surcroît de travail, RI non conformes, modifications des régimes de travail au jour le jour, heures sup non prises en compte...

Y compris en engageant des poursuites judiciaires devant les tribunaux, notamment là où, en Ile-de-France, certains DTELP se sont mis à opérer des expérimentations sauvages totalement illégales sur l'ouverture du samedi après-midi, ou les fermetures tardives à 20h !

Chaque fois qu'un accord RTT sera dénoncé, les militants CFDT exigeront le respect des réglementations et l'ouverture de négociations pour obtenir des garanties et des contreparties pour les agents !

Les 35 heures et la RTT,
c'est la CFDT !

L'emploi de qualité,
c'est CFDT !

Le respect des travailleurs,
c'est CFDT !

Un partage équitable de la productivité,
c'est aussi CFDT !

Toujours **avec** vous, toujours **pour** vous :

la CFDT !

2^{ème} force à l'Enseigne, 3^{ème} en Ile-de-France tous métiers !

Syndiquez-vous ! Adhérez pour être

[RESPECTÉS]

